PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences de plantes fourragères effectuées en République de Moldavie et l'équivalence des semences de plantes fourragères produites en République de Moldavie, et en ce qui concerne l'équivalence des inspections sur pied des cultures productrices de semences de betteraves et des cultures productrices de semences de plantes oléagineuses, effectuées en Ukraine, et l'équivalence des semences de betteraves et des semences de plantes oléagineuses produites en Ukraine

1. **Rapporteure:** Veronika VRECIONOVÁ (ECR / CZ)
2. **Références:** 2024/0027 (COD) / A10-0043/2025 / P10_TA(2025)110
3. **Date d'adoption de la résolution:** 22 mai 2025
4. **Base juridique:** article 43, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
5. **Commission parlementaire compétente:** commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI)
6. **Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements.